

CHARTRE ACCOMPAGNATEUR



Pédibus pour l'école St Joseph de Martinet Année scolaire 2023-2024.

Le pédibus est un dispositif permettant aux élèves d'être accompagnés à pied par des adultes bénévoles sur le chemin domicile-établissement scolaire. Le pédibus fonctionne comme un transport scolaire avec des horaires et des trajets fixes.

Encadrement

L'accompagnateur s'engage à assurer, à titre bénévole, l'encadrement du service de ramassage scolaire du point d'arrêt jusqu'à l'établissement. Il s'engage à répondre à la confiance des parents qui confient leurs enfants au pédibus.

L'accompagnateur s'engage à conduire les élèves avec bienveillance, en toute sécurité, dans le respect du code de la route et des consignes fixées par les organisateurs.

Respect de l'organisation

L'accompagnateur assure les accompagnements sur **la journée du pédibus** et les créneaux horaires pour lesquels il s'est positionné et qui ont été validés préalablement par les organisateurs. Il s'engage pour l'année scolaire avec les organisateurs. En cas d'indisponibilité, il devra informer le pilote/référent du programme MOBY : Selma Visser, mobystjoseph@gmail.com

Les accompagnateurs prennent en charge uniquement les élèves inscrits sur sa liste.

L'accompagnateur respecte l'organisation établie : il se conforme à un horaire fixé à des points d'arrêts prédéterminés. Le pédibus s'arrête une minute à chaque arrêt. En cas de retard d'un élève, il ne sera pas attendu et les accompagnateurs n'en seront pas responsables.

Sur le chemin du retour de l'établissement, les élèves sont récupérés par leurs parents à chaque arrêt sauf si ces derniers ont clairement indiqué que leur enfant pouvait rentrer seul chez lui à partir de son arrêt. En cas d'absence des parents à l'arrêt à l'heure indiquée, l'accompagnateur conduit l'élève jusqu'au terminus de la ligne puis contacte les parents.

L'accompagnateur s'engage à accompagner les enfants jusque dans la cour de l'école pour les élèves de l'école primaire et jusque dans leurs classes pour les élèves de maternelles.

Les accompagnateurs engagés sur le trajet du retour devront se présenter à **16h40 à la porte d'entrée principale de l'école** pour être présents avant la sortie des élèves.

Matériel

Les accompagnateurs **portent un gilet réfléchissant**. Chaque accompagnateur **possède un téléphone portable**.

Il dispose des documents remis par les organisateurs :

- La liste des élèves leurs noms pour chaque arrêt,
- Les contacts (n° de téléphone) des parents inscrits sur la ligne pour pouvoir les contacter si nécessaire

-
- Il s'assure que chaque élève est équipé d'une chasuble réfléchissante et qu'il la porte sur lui, par-dessus son cartable

En cas d'incident

Si un incident survient (blessure, problème technique, etc.), le groupe entier s'arrête et patiente jusqu'à ce que le problème soit résolu par les accompagnateurs. Tout incident doit être signalé aux parents et/ou aux organisateurs.

En cas d'accident, les accompagnateurs doivent contacter le ou les acteurs selon la situation :

- **les pompiers si la situation l'exige,**
- **la police en cas d'implication d'un tiers,**
- **la directrice de l'établissement,**
- **les parents dont les coordonnées figurent sur sa liste de coordonnées.**

Le respect des règles de sécurité

Le groupe observe strictement le code de la route.

L'accompagnateur :

- **rappelle les règles de sécurité régulièrement et le cas échéant la difficulté de parcours de chaque tronçon (entre deux arrêts),**
- **s'assure que les élèves marchent 2 par 2 ou roulent en file indienne,**
- **leur rappelle au fur et à mesure les règles simples du code de la route,**
- **contrôle le long du trajet le nombre d'élèves en vérifiant à l'aide de sa fiche de présence,**
- **porte sa chasuble et veille à ce que les élèves portent le leur.**
- **respecte la répartition des rôles entre accompagnateurs : conducteur de tête, accompagnateur serre-file fermant la marche et accompagnateurs répartis le long du pédibus**
- **Pour les traversées aux passages cloutés, deux accompagnateurs se positionneront de chaque côté de la route pour bloquer le passage des voitures (la posture idéale doit permettre d'avoir un œil sur la route et un sur les enfants pendant la traversée).**

Tout problème d'indiscipline doit être systématiquement signalé aux parents. Si les difficultés persistent, l'élève ne sera plus autorisé à participer.

Posture de l'accompagnateur

Il est attendu que l'accompagnateur soit :

- **sécurisant et respectueux des consignes de sécurité**
- **respectueux envers les autres accompagnateurs et les élèves**
- **à l'écoute pour répondre aux questions des élèves et expliquer les décisions prises**
- **attentif au comportement des élèves pour prévenir tout danger.**

Données personnelles

Afin d'assurer le bon déroulement du pédibus, les organisateurs, responsables de traitement, recueillent certaines de vos informations personnelles.

En signant la présente charte, je consens à communiquer mes données personnelles ci-dessous aux organisateurs, aux autres accompagnateurs et plus largement à toute personne intervenant dans la réalisation du dispositif. De la même manière, je m'engage à ne communiquer les informations personnelles des organisateurs, autres accompagnateurs ou toute personne intervenant dans la réalisation du dispositif qu'à ces personnes précitées. Chacune conserve un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations contenues dans cette charte et peut adresser sa demande aux organisateurs : **Selma Visser** . moby stjoseph@gmail.com

En tout état de cause, les données à caractère personnel seront conservées durant l'année scolaire pour laquelle la charte est signée, et seront supprimées en cas de non-renouvellement de l'engagement de l'accompagnateur l'année suivante.

Engagement de l'Accompagnateur

Prénom :

Nom :

Adresse :

Téléphone portable :

Email :

J'ai bien pris connaissance de la charte de l'Accompagnateur et m'engage à respecter les règles fixées par la présente charte pour l'accompagnement des élèves lors de la journée sans voiture.

Date de signature :

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :